

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	15/2026
Membres présents :	49		
Nombre de pouvoirs :	9	SÉANCE DU	25 juin 2026
Nombre de votants :	58		

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FEREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPORT Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-045-200036643-20260625-CFU1_2025-B

Approbation du Compte Financier Unique de l'année 2025

PJ : CFU 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 242 de loi de Finances 2019, modifié par l'article 205 de la loi de Finances 2024 généralisant le Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026 ;

Vu la délibération 38/2022 du Comité Syndical du 12/12/2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 pour le budget du PETR Gâtinais montargois et effectuant la dématérialisation des documents budgétaires au format XML, il réunit les conditions requises pour la mise en œuvre du CFU ;

Considérant que la mise en place du Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et vise à plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique.

Le CFU du budget du PETR Gâtinais montargois fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses	1 114 437.85 €
Recettes	1 081 374.74 €
Résultat de l'exercice (2024)	7 239.80 €
Excédent/Déficit reporté	- 33 063.11 €
Résultat de Fonctionnement	- 25 823.31 €

Investissement	
Dépenses	15 837.60 €
Recettes	48 551.03 €
Résultat de l'exercice (2024)	81 526.25 €
Excédent/Déficit reporté	32 713.43 €
Résultat d'investissement	114 239.68 €

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

L'ensemble	
Dépenses	1 130 275.45 €
Recettes	1 129 925.77 €
Excédent/déficit antérieur reporté	-349.68 €
Résultat de l'exercice 2025	88 416.37 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



RECU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application approuvée sur [legalfoto.com](https://www.legalfoto.com)

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N° 16/2026

SÉANCE DU 25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026
Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FERREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPORT Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

1e 30/06/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-045-200086643-20260625-D16_2026-DE

Affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement 2025

Conformément aux dispositions de la nomenclature M57, le Comité Syndical est appelé à se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025, après adoption du Compte Financier Unique.

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

- Un excédent d'investissement de **114 239.68 €**,
- Un déficit de fonctionnement de **25 823.31 €**.

Il est proposé de reprendre ces résultats au Budget Supplémentaire 2026 de la manière suivante :

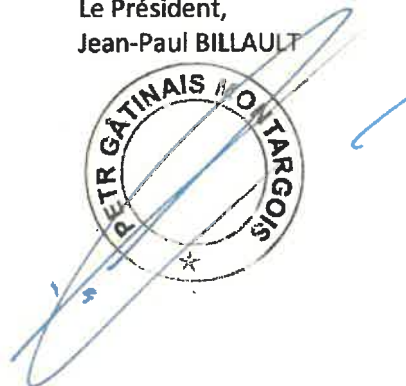
- Reprise de l'excédent d'investissement au compte **001** (solde d'exécution de la section d'investissement) pour un montant de **114 239.68 €**,
- Reprise du déficit de fonctionnement au compte **002** (résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de **25 823.31 €**.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette affectation des résultats et leur reprise au budget primitif 2026.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E.lespalle.com

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N° 17/2026

SÉANCE DU 25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FERREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPORT Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

1e 29/06/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-045-200086043-20260625-BS_2026-BF

Vote du Budget Supplémentaire 2026

PJ : Budget 2026

Le budget supplémentaire 2026 constitue une décision budgétaire modificative venant compléter le budget primitif adopté le 04/02/2026.

Il a pour objet :

- D'intégrer les résultats définitifs de l'exercice 2025, issus du Compte Financier Unique,
- De reprendre ces résultats dans les écritures budgétaires,
- D'ajuster les crédits inscrits au budget primitif afin de tenir compte des besoins constatés depuis son adoption, notamment par des ouvertures, diminutions ou redéploiements de crédits entre les différents comptes et chapitres.

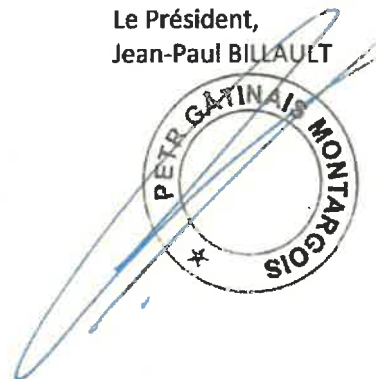
Ces ajustements permettent d'assurer la bonne exécution du budget 2026 tout en maintenant son équilibre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2026 tel que présenté.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2026

Application approuvée E-legalite.com

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N° 18/2026

SÉANCE DU 25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026
Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FEREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLENRENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPORT Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

1e 30/06/2026

Application agréée e-legalite.com

Fongibilité des crédits en M57 pour 2026

VU l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

VU l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

CONSIDERANT que la collectivité a adopté par la délibération n°38-2022 du Comité Syndical en date du 12 décembre 2022 la nomenclature M57 de manière anticipée à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique au budget du PETR Gâtinais montargois ;

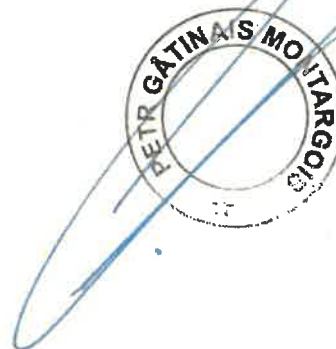
Cette faculté permet d'assurer une gestion budgétaire plus souple et de répondre aux besoins qui peuvent apparaître en cours d'exercice, sans recourir systématiquement à une décision modificative.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à mettre en œuvre cette faculté de fongibilité des crédits pour l'exercice budgétaire 2026, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée f.despatis.com

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N° 19/2026
SÉANCE DU 25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026
Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FEREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.
CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHÉRON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPOUR Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Définition des dépenses imputables au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques »

Dans le cadre de l'exécution budgétaire et comptable, il appartient à l'assemblée délibérante de préciser les catégories de dépenses pouvant être imputées au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », afin de permettre au comptable public d'exercer son contrôle sur la nature des dépenses concernées.

Les dépenses engagées dans ce cadre participent à l'information des élus, des partenaires et du public, à la promotion des actions du PETR Gâtinais montargois, à l'organisation de manifestations et réunions ainsi qu'à la représentation de l'établissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDÈRE comme imputables au compte 623 les dépenses suivantes :

- Frais d'annonces légales, insertions et publications dans la presse ;
- Frais de conception, réalisation, impression et diffusion de supports de communication, d'information et de promotion ;
- Frais liés à l'organisation de cérémonies, inaugurations, manifestations, conférences, ateliers, réunions publiques et événements institutionnels ;
- Frais de réception, de restauration, de collations et d'accueil engagés dans le cadre des activités, réunions et manifestations du PETR Gâtinais montargois ;
- Acquisition d'objets promotionnels et de supports de communication ;
- Achats de cadeaux protocolaires, distinctions, trophées, médailles, bouquets ou présents remis dans le cadre d'événements institutionnels ;
- Plus généralement, toute dépense de communication, de représentation ou de relations publiques directement liée aux missions et aux activités du PETR Gâtinais montargois.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-lespalle.com

76_DE-049-2019032643-20260625-D19_2026-BF

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	20/2026
Membres présents :	49		
Nombre de pouvoirs :	9	SÉANCE DU	25 juin 2026
Nombre de votants :	58		

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FEREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFCG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPOUR Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFCG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-045-200886643-20260625-D20R_2026-D

Protection sociale complémentaire : Risques prévoyance et santé

Vu les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 20/11/2025 pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les **risques santé** : mutuelle contractée par un agent pour compléter les remboursements de la sécurité sociale en matière de frais médicaux (médecins, pharmacie, spécialistes...),
- Les **risques prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès (agent en arrêt pour maladie, ou radié pour raisons de santé).

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les **risques prévoyance** à effet du 1^{er} janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les **risques santé** à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation : contrat individuel d'assurance labellisé, ou contrat collectif d'assurance à adhésion facultative - ou obligatoire - souscrit dans le cadre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur, sur la base de la procédure décrite dans le décret n°2011-1474.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

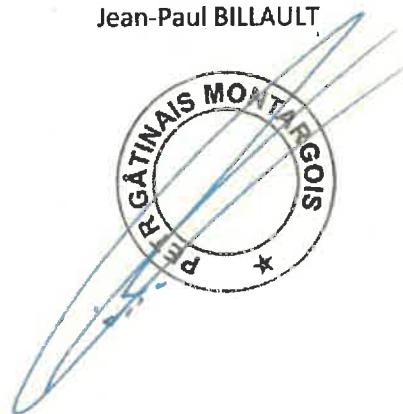
le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

APPROUVE le recours au CDG 45 pour l'organisation de la procédure de mise en concurrence relative aux conventions de participation en matière de prévoyance et de santé, conformément aux dispositions présentées.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N° 21/2026
SÉANCE DU 25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026
Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FEREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPORT Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-20086643-20260625-D21_2026-DE

Convention d'adhésion au dispositif de signalement des Actes de Violence, Discrimination, Harcèlement et Agissements sexistes (AVHAS) avec le CDG 45

Monsieur le Président expose que :

L'article L.135-6 du Code général de la Fonction Publique introduit par la loi de transformation de la Fonction Publique, prévoit que les employeurs des trois versants de la fonction publique doivent mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.

Le décret d'application n°2020-256 prévu pour ce dispositif est paru le 13 mars 2020. Ce décret a été abrogé par le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 et les éléments réglementaires en lien avec le dispositif de signalement ont été intégrés dans le code général de la fonction publique dans les articles R.135-1 à R135-10 depuis le 1er février 2025. Ces articles déterminent avec précision les composantes du dispositif à mettre en œuvre par les employeurs publics :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

L'article L. 452-43 du Code général de la Fonction Publique indique que « Sur demande des collectivités et établissements mentionnés à l'article L. 452-1, situés dans leur ressort territorial, les centres de gestion mettent en place le dispositif de signalement prévu à la section 2 du chapitre V du titre III du livre 1er ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes».

Ainsi, les collectivités et établissements Publics doivent obligatoirement mettre en place ce dispositif de signalement. Ils ont la possibilité de le mettre en place en interne ou de solliciter le cdg45 qui doit être en mesure de leur proposer une solution.

Dans ce cadre juridique, le cdg45 a choisi d'externaliser le dispositif par l'intermédiaire d'un contrat cadre auprès d'un prestataire afin de garantir une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les services du cdg45 et l'accompagnement et le soutien prévu par le dispositif en direction des agents.

Vu les articles R.135-1 à R135-10 du code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°2022-29 du 12 mai 2022 du Conseil d'Administration du cdg45 faisant le choix d'externaliser ce dispositif,

Vu la délibération n°2026-20 du 2 juin 2026 du Conseil d'Administration attribuant le marché du dispositif de signalement,

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-045-200056643-20260625-D21_2026-DE

Vu la délibération n°2026-21 du 2 juin 2026 du conseil d'Administration relative aux tarifs et à la convention entre le cdg45 et les collectivités et établissements publics du Loiret,

Considérant que toute autorité territoriale, qu'elle soit ou non affiliée au cdg45, a l'obligation de mettre en place, depuis le 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que les centres de gestion doivent mettre en place ce dispositif pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande,

Considérant qu'afin de permettre aux collectivités et établissements publics concerné-es de remplir cette nouvelle obligation, le cdg45 propose de mettre en place un dispositif de signalement auquel elles-ils pourront adhérer par convention,

Considérant que le dispositif mis en place par le cdg45 a été présenté aux membres du Comité Social Territorial (CST) placé auprès du cdg45 en sa séance du 21 mai 2026,

Le dispositif proposé par le cdg45 comprend :

- Une plateforme accessible par les agents et les employeurs. Celle-ci permet de recueillir les signalements des agents et de suivre le traitement du signalement (traçabilité des échanges), l'analyse de la recevabilité de la demande, l'accompagnement et l'orientation de l'agent effectuant le signalement, l'établissement d'un compte-rendu accompagné de préconisations à destination de l'employeur de l'agent signalant, suivi du traitement ;
- Des prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations.

En adhérant au dispositif, le PETR Gâtinais montargois s'engage à verser un forfait annuel au cdg45 qui donne accès à ses agents à la plateforme de signalement.

La tarification est la suivante :

Tarification pour les collectivités affiliées au CDG45 et pour les autres CDG de la Région Centre Val de Loire	
Strate d'effectifs	Tarif forfaitaire annuel de l'adhésion
1 – 9 agents	60€
10 -30 agents	130€
31 à 50 agents	210€
51 à 150 agents	450€
151 à 300 agents	800€
301 à 500 agents	1 500€
Plus de 501 agents	2 000€

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée e-legalite.com

99_DE-045-20086643-20260625-D21_2026-DE

Tarification pour les collectivités non affiliées au CDG45	
Strate d'effectifs	Tarif forfaitaire annuel de l'adhésion
Moins de 500 agents	2 500€
501 à 1000 agents	3 500€
1001 à 2000 agents	5 000€
2001 à 3000 agents	7 000€
Plus de 3000 agents	8 000€

Après examen des signalements, aucune suite n'est donnée si la demande n'est pas recevable ou si l'agent refuse de lever l'anonymat.

Si l'agent décide de lever l'anonymat, le cdg45 prend contact avec l'autorité territoriale afin de l'informer du signalement et de solliciter la désignation d'un référent interne à la collectivité. Ce référent de la collectivité-employeur se verra attribuer un accès employeur à la plateforme et sera l'interlocuteur privilégié du titulaire du contrat dans la résolution de la situation. Le PETR Gâtinais montargois règlera le coût de ce qu'il souhaite mettre en œuvre directement auprès du prestataire :

Accompagnement des situations		
Accompagnement du signalant		Montant HT
1 entretien de soutien psychologique de la victime présumée en distanciel	Forfait	90€
1 entretien de soutien psychologique de la victime présumée en présentiel	Forfait	120€
1 entretien d'accompagnement juridique	Forfait	150€
1 entretien d'accompagnement social	Forfait	90€
1 entretien d'accompagnement spécialiste	Forfait	120€
Accompagnement des collectivités		Montant HT
Réalisation d'une pré-enquête :		
- Audition de la victime et du mis en cause	Forfaitaire par pré-enquête	950€
- Synthèse et préconisations		
Réalisation d'une enquête administrative :		
- Cadrage de la démarche	Au temps passé	950€ / jour
- Réalisation des entretiens victime / Mis en cause /	Sur devis	

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200036643-20260625-D21_2026-DE

Témoins

- Analyse et rédaction du compte-rendu + PV

- Restitution de l'enquête

-Témoignage post-enquête si nécessaire

Réalisation d'une action de médiation
interpersonnelle ou collective :

- Cadrage et étude de faisabilité

Au temps
passé

950€ / jour

- Réalisation de la médiation (entretiens
individuels puis collectifs)

- Suivi post-médiation

Réalisation d'un diagnostic de situation dégradée :

- Cadrage de la démarche

- Entretiens collectifs et/ou individuels /
observations sur site

Sur devis

950€ / jour

- Analyse et rédaction du rapport

- Présentation des résultats et préconisations

Réalisation d'une action de formation :

- 2h à 1j

Au temps
passé

950€ / jour

- Présentiel ou distanciel

- Ingénierie + animation de la session

Prestations complémentaires	Montant HT	
Réunion supplémentaire	Forfait	400€
Mise en place d'un groupe de parole sur site (2h)	Forfait	450€
Webinaire de 2h	Forfait	800€

De son côté, le PETR Gâtinais montargois s'engage notamment à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

La présente convention d'adhésion est conclue jusqu'au 30 juin 2029. Elle prend effet au 01/08/2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

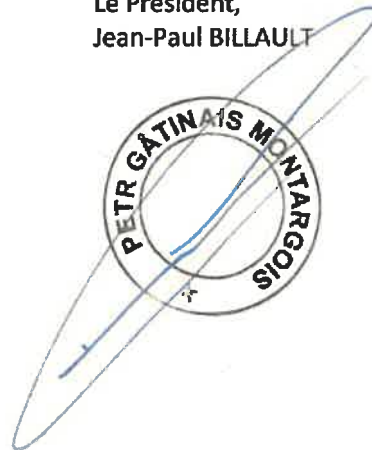
99_DE-045-200036643-20260625-D21_2026-DE

APPROUVE l'adhésion à la nouvelle convention proposée par le CDG 45 relative au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes,

AUTORISE le Président à signer cette convention.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-lesperts.com

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N° 22/2026

SÉANCE DU 25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026
Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FEREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUSTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLENRENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPOUR Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-2026.06.25-D22_2026-DE

Désignation des délégués du PETR Gâtinais montargois auprès du CNAS

Le PETR Gâtinais montargois est adhérent au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme proposant des prestations d'action sociale à destination des agents de la collectivité.

Conformément aux statuts du CNAS, il convient de désigner un représentant du collège des élus ainsi qu'un représentant du collège des agents afin d'assurer le lien entre les agents et le CNAS et de participer au suivi de cette adhésion.

Il est proposé au Comité Syndical de désigner :

- M. Jean-Paul BILLAULT, en qualité de délégué représentant les élus,
- Mme Mélanie PIPEREAU, en qualité de déléguée représentant les agents.

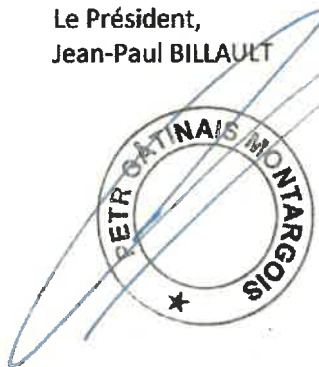
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ces désignations pour la durée du mandat en cours,

AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2026

Application app-ssi-f.legalle.com

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	23/2026
Membres présents :	49		
Nombre de pouvoirs :	9	SÉANCE DU	25 juin 2026
Nombre de votants :	58		

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FEREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPORT Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-20080843-20260625-D23_2026-DE

**Modification de la dénomination de la commission « Protection de la ressource en Eau et
Projet Alimentaire » créée lors du Comité Syndical d'installation du 19 mai 2026**

Dans le cadre du Comité Syndical d'installation, il est proposé de modifier la dénomination de la commission initialement intitulée « Protection de la ressource en Eau et Projet Alimentaire » afin qu'elle soit désormais dénommée :

« Agriculture et Alimentation durables »

Cette nouvelle appellation permet de mieux refléter le champ d'intervention de la commission et les orientations portées par le PÉTR Gâtinais montargois.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette modification de dénomination.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette modification de dénomination.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2026

Application agréée E.hopite.com

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N° 24/2026

SÉANCE DU 25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FERREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPORT Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application gratuite E-digital.com

99_DE-045-201008043-20260625-D24_2026-DE

Installation des Commissions Thématiques du PÉTR Gâtinais montargois

Afin d'assurer le bon fonctionnement du PÉTR Gâtinais montargois et de faciliter la préparation des travaux du Comité Syndical, il est proposé de mettre en place des commissions thématiques de travail.

Ces commissions auront vocation à étudier les différents sujets relevant des compétences et actions du PÉTR. Elles pourront travailler de manière autonome ou en partenariat avec les membres du Conseil de Développement, afin d'associer les acteurs du territoire aux réflexions menées sur les projets et politiques portés par le Syndicat.

Les commissions tenteront de respecter les règles suivantes :

- 12 membres maximum par commission,
- 6 membres maximum de l'AME et 2 membres maximum pour chacune des trois autres EPCI : 3CBO, CC4V, 3CFG.

Monsieur le Président,

RAPPELLE que le Président et les Vice-Présidents du PÉTR Gâtinais montargois sont membres de droit de toutes les Commissions.

Vu la délibération n°8/2026 validant la mise en place des 7 commissions thématiques du PÉTR Gâtinais montargois,

Les commissions sont ainsi composées :

Commission Finances, Communication, Programme LEADER : (Vice-Président délégué : Monsieur Tom COLÉN-RENAUX)

Madame	Carole	COURTAT
Madame	Francine	DE WILDE
Madame	Nathalie	FOULGOT
Madame	Céline	GADOIS
Madame	Fanny	GANNAT
Monsieur	Eric	GODEY
Madame	Karine	PERRET
Madame	Isabelle	ROSSE
Madame	Florinda	THIÉRY
Monsieur	Bruno	VAILLANT

Commission Développement Économique : (Vice-Présidente déléguée : Madame Céline GADOIS)

Monsieur	Réginald	BABIN
----------	----------	-------

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2026

Application agréée E-legaInfo.com

99_DE-045-201806643-20260625-024_2026-DE

Monsieur	Marc	BOUWYN
Madame	Hélène	DE LAPORTE
Madame	Nathalie	FOULGOT
Monsieur	Philippe	FOURCAULT
Monsieur	Philippe	HALOT
Monsieur	Gérard	LARCHERON
Madame	Charline	LEFEVRE
Monsieur	Patrick	MOREAU
Monsieur	Romain	RONDEAU
Monsieur	Thierry	TOUZET

Commission Agriculture et Alimentation durables : (Vice-Président délégué : Monsieur Alexandre DUCARDONNET)

Monsieur	Alexis	BADELIER
Monsieur	Coriolan	BLANCHARD
Monsieur	Christian	CHAUMERON
Monsieur	Jean-Luc	CHEVALIER
Madame	Béatrice	CLARISSE
Monsieur	Sébastien	DEQUATRE
Madame	Francine	DE WILDE
Madame	Carole	MARCADET
Monsieur	Philippe	MARION
Monsieur	Philippe	MOREAU
Monsieur	Alexandre	PARÉ
Madame	Anne	PASCAUD
Monsieur	Bastien	REDEUILH

Commission Développement Touristique : (Vice-Président délégué : Monsieur Dunis CÔME)

Madame	Mélanie	BARRAS
Monsieur	Thierry	BOUSTRON
Madame	Céline	GADOIS

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E.legalite.com

Monsieur	Sébastien	HARDY
Madame	Nathalie	LEMOINE
Monsieur	Alexandre	PARÉ
Madame	Véronique	PERLÈS
Monsieur	Christophe	RAMBAUD
Monsieur	Loïc	REDJDAL
Madame	Isabelle	ROSSE
Madame	Florinda	THIÉRY

Commission Urbanisme – Gestion et suivi du SCoT – Mobilité : (Vice-Président délégué : Monsieur Franck DEMAUMONT)

Monsieur	Réginald	BABIN
Monsieur	Jean	BERTHAUD
Monsieur	Sébastien	DEQUATRE
Monsieur	Gérard	LARCHERON
Madame	Charline	LEFEVRE
Madame	Nathalie	LEMOINE
Monsieur	Pierre	MARTINON
Madame	Marie-Anne	NAUDOT
Monsieur	Laurent	RABILLON
Monsieur	Thierry	SUSANNE
Monsieur	Thierry	TOUZET
Monsieur	Bruno	VAILLANT

Commission Climat - Air - Énergie : (Vice-Président délégué : Monsieur Jérémy FERÉZ)

Monsieur	Alexis	BADELIER
Monsieur	Jean	BERTHAUD
Monsieur	Christian	CHAUMERON
Monsieur	Christian	DELAGARDE
Monsieur	Florent	DE WILDE
Madame	Fanny	GANNAT

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application en ligne : E.legalite.com

Madame	Sylvie	MASSÉ
Monsieur	Jaky	PERON
Monsieur	Frédéric	ROJAS
Monsieur	Fabrice	THIEBAUD

Commission Santé – Gestion et suivi du CLS : (Vice-Présidente déléguée : Madame Valérie MARTIN)

Madame	Valérie	BASCOP
Monsieur	Daniel	CONSTANT
Madame	Fanny	GANNAT
Monsieur	Pierre	MARTINON
Madame	Véronique	PERLÈS
Monsieur	Frédéric	ROJAS
Monsieur	Fabrice	THIEBAUD
Madame	Elodie	TORRES
Monsieur	Thierry	TOUZET

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la composition des Commissions thématiques du PETR Gâtinais montargois telle qu'arrêtée ci-dessus.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N° 25/2026

SÉANCE DU 25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026
Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis; CHEVALIER Jean-Luc; DELAGARDE Christian; DE WILDE Francine; FERREZ Jérémy; MOREAU Patrick; PARÉ Alexandre; RABILLON Laurent; ROSSE Isabelle; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry; BOUWYN Marc; CLARISSE Béatrice; DE WILDE Florent; DUCARDONNET Alexandre; MARTIN Valérie; MARTINON Pierre; PERRET Karine; REDJDAL Loïc; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel; DEQUATRE Sébastien; FOURCAULT Philippe; GADOIS Céline; LARCHERON Gérard; THIEBAUD Fabrice; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie; BASCOP Valérie; BILLAULT Jean-Paul; CHAUMERON Christian; COLLEN-RENAUX Tom; COURTAT Carole; DE LAPORTE Héléne; DEMAUMONT Franck; DUPORT Jean-François; FOULGOT Nathalie; GANNAT Fanny; LEMOINE Nathalie; MARION Philippe; MASSÉ Sylvie; NAUDOT Marie-Anne; PASCAUD Anne; PERLÈS Véronique; PERON Jaky; PONLEVÉ LAURENT Christiane; RAMBAUD Christophe; REDEUILH Bastien; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence; JOBET Yohan; MARCADET Carole; MOREAU Philippe; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald; BLANCHARD Coriolan; BOURILLON Christian; CHARPENTIER Damien; DUCHÊNE Jean-Marie; DUNIS Côme; GODEY Eric; HARDY Sébastien; LEFEVRE Charline; MICHOUX Alain; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Délibération rectificative relative à la prescription de la modification simplifiée du SCOT-AEC du Gâtinais Montargois

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.143-37 à L.143-39, ainsi que R.143-14 et R.143-15 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants ;

Vu la Loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment le 5° du IV de son article 194 ;

Vu la délibération du 1er juin 2017 (n°17-11) approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Montargois-en-Gâtinais ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2018 relatif au périmètre d'action du Syndicat Mixte du Montargois-en-Gâtinais validé par les Préfectures de l'Yonne et du Loiret ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 portant création du PETR du Montargois-en-Gâtinais ;

Vu la délibération de la Région Centre-Val de Loire du 19 décembre 2019 approuvant le SRADDET et son approbation par le Préfet de région le 4 février 2020 ;

Vu la délibération du 27 juin 2024 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat-Air-Énergie Territorial du Gâtinais Montargois ;

Vu la délibération n°14/2026 du 19 mai 2026 prescrivant la modification simplifiée du Schéma de Cohérence Territoriale valant PCAET du Gâtinais Montargois ;

Considérant :

- que le 5° du IV de l'article 194 de la loi du 22 août 2021 permet, à titre dérogatoire, le recours à la procédure de modification simplifiée prévue aux articles L.143-37 à L.143-39 du code de l'urbanisme afin d'intégrer les objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- qu'il convient de rectifier certaines références juridiques figurant dans la délibération n°14-2026 du 19 mai 2026 afin de sécuriser juridiquement la procédure engagée ;
- qu'il convient également de régulariser les mesures de publicité applicables à cette délibération conformément aux dispositions du code de l'urbanisme ;
- que cette régularisation ne modifie ni l'objet, ni la portée, ni l'économie générale de la délibération initiale ;
- que la date d'engagement de la procédure de modification simplifiée demeure fixée au 19 mai 2026 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE les points suivants :

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Article 1 – Rectification des références juridiques

Les références à l'article « L.143-37-1 » du code de l'urbanisme figurant dans la délibération n°14-2026 du 19 mai 2026, notamment dans les visas ainsi qu'aux articles 1 et 5, sont remplacées par les références aux articles « L.143-37 à L.143-39 » du même code.

Le visa réglementaire relatif aux dispositions réglementaires du code de l'urbanisme est remplacé par la référence aux articles R.143-14 et R.143-15 du code de l'urbanisme.

Article 2 – Régularisation de la numérotation des articles

Dans la délibération n°14-2026 du 19 mai 2026, l'article intitulé « Autorisation donnée au président » est renuméroté « Article 8 ».

Article 3 – Maintien des autres dispositions

Les autres dispositions de la délibération n°14-2026 du 19 mai 2026 demeurent inchangées.

Article 4 – Publicité

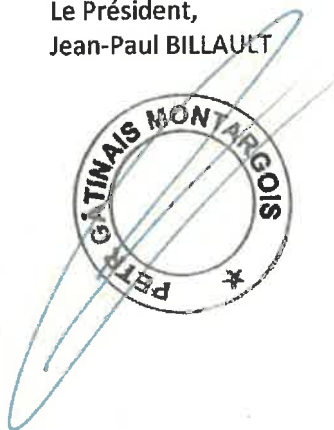
La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues aux articles R.143-14 et R.143-15 du code de l'urbanisme.

Article 5 – Exécution

Monsieur le Président est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-Justice.com

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-045-200086643-20260625-D25_2026-DE

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	26/2026
Membres présents :	49		
Nombre de pouvoirs :	9	SÉANCE DU	25 juin 2026
Nombre de votants :	58		

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FEREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Héléne ; DEMAUMONT Franck ; DUPORT Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Désignation des représentants du PÉTR Gâtinais montargois auprès de la Fédération des SCoT

Le PÉTR Gâtinais montargois est adhérent à la Fédération des SCoT, réseau national qui accompagne les territoires dans la mise en œuvre et l'évolution des Schémas de Cohérence Territoriale.

Dans le cadre du renouvellement des instances du PÉTR Gâtinais montargois, il convient de procéder à la désignation de ses représentants au sein de la Fédération des SCoT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉSIGNE M. Franck DEMAUMONT en qualité de représentant titulaire, Mme Nathalie LEMOINE en qualité de représentant suppléant et M. Tristan TREBOUTA en qualité de représentant technicien au sein de la Fédération des SCoT.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2026

Application de la Loi n° 2015-912 du 20 juillet 2015 relative à la simplification administrative

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N°

27/2026

SÉANCE DU

25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026
Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FERREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Héléne ; DEMAUMONT Franck ; DUPORT Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

95_DE-045-200686643-2026-0625-D27_2026-0E

Avenant maquette CRST 2026-2029

PJ : Maquette financière

Vu le cadre d'intervention des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) voté par le Conseil régional du Centre-val de Loire en session des 9 et 10 novembre 2022,

Considérant la concertation politique, réunissant les élus du PETR Gâtinais montargois, des 4 intercommunalités, de la ville de Montargis et de la Région Centre-Val de Loire, du 27 août 2025,

Considérant la concertation avec les acteurs socio-professionnels du bassin de vie le 22 octobre 2025,

Considérant les validations dans les conseils commentaires des 4 EPCI du projet de CRST 2026-2029,

La Région centre-Val de Loire a renouvelé sa politique territoriale en adoptant un nouveau cadre d'intervention en novembre 2022.

Si elle a fait le choix de réitérer son engagement financier sur 6 ans en faveur du territoire du Gâtinais montargois, elle a souhaité rendre les contrats plus opérationnels en limitant à deux périodes de 3 ans.

Suite à la réalisation de la réunion de négociation le jeudi 4 juin 2026 en présence du Président de région, des quatre Présidents des EPCI du PETR Gâtinais montargois ainsi que du Maire de Montargis, il a été décidé les ajustements suivants :

Pour l'AME :

-Projet de l'institut Raphael inscrit pour 500 000 € dans le cadre 10 redirigé vers le projet d'IUT en cas d'abandon.

-Changement des projets de la commune d'Amilly pour :

-100 000€ de la rénovation de l'école de musique dans le cadre 10 redirigés pour la rénovation de la marie pour le même montant dans le cadre 10.

-100 000€ de la création de l'école de musique dans le cadre 28 redirigés pour la rénovation de la marie pour le même montant dans le cadre 10.

-300 000€ de la création de l'école de danse dans le cadre 28 redirigés pour la construction d'équipements sportifs (d'athlétisme, de pétanque et de football) dans le cadre 32.

Pour la 3CBO :

-50 000€ de l'aménagement de la voie cyclable de Chantecoq dans le cadre 6 redirigés pour l'aménagement de la place de l'église de la commune d'Ervauville pour 48 000€ dans le cadre 38. Et 2 000€ qui restent dans le cadre 6 pour l'aménagement de la voie douce de La Selle-sur-le-Bied.

-Annulation du projet de verger communal de la commune de Louzouer. La somme libérée de 16 000€ va pour 1 500€ pour le cadre 6 pour l'aménagement de la voie douce de La Selle et le reste (14 500€) va sur la construction d'un gymnase pour la 3CBO sur la commune de Château-Renard.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legitime.com

99_DE-045-201086643-20260625-027_2026-DE

-130 000€ de la construction du pôle culturel de Bazoches-sur-le-Betz vers d'autres projets du territoire. Pour 60 000€ sur le projet de rénovation du centre de santé de Triguères et pour 70 000€ sur la construction d'un gymnase pour la 3CBO sur la commune de Château-Renard (cadre 32).

La somme libérée de 196 000€ sur les trois projets va ainsi pour 48 000€ sur le projet d'aménagement de la place de la commune d'Ervauville, 60 000€ sur le projet de rénovation du centre de santé de Triguères et 84 500€ sur la construction d'un gymnase pour la 3CBO de la commune de Château-Renard et enfin 3 500€ sur l'aménagement de la voie douce de La Selle-sur-le-Bied.

Les maquettes avec les modifications sont mises en annexes.

Entendu l'exposé du Président du PETR Gâtinais montargois,

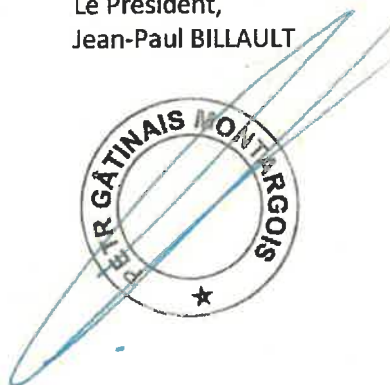
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le projet d'avenant du CRST 2026-2029 avec les maquettes.

MANDATE le Président pour signer tous documents relatifs à cet avenant.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée f. legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-045-200086643-20260625-027_2026-DE

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS**

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N° 28/2026

SÉANCE DU 25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FERREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPORT Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

93_DE-045-200856643-20260625-026_2026-DE

Validation de l'avenant au Contrat Local de Santé Gâtinais Montargois pour l'évaluation du CLS 3ème génération et l'élaboration d'un CLS 4ème génération

PJ : Avenant CLS

Vu la délibération N° 24/2014 du 2 septembre 2014 du Syndicat du gâtinais portant sur l'élaboration d'un Contrat Local de Santé,

Vu la délibération N° 47/2019 du 20 septembre 2019 du PETR du Montargois-en-Gâtinais portant sur la validation du Contrat Local de Santé du Montargois-en-Gâtinais,

Vu la délibération N° 14/2023 du 15 mai 2023 du PETR du Gâtinais montargois portant sur la validation du programme d'action du Contrat Local de Santé Gâtinais montargois 2023-2026,

Vu la délibération N° 8/2026 du 19 mai 2026 du PETR du Gâtinais montargois portant sur la définition des commissions thématiques du PETR du Gâtinais montargois,

Monsieur le Président,

RAPPELLE que Les Contrats Locaux de Santé (CLS), introduits par la promulgation de la Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) », représentent de véritables leviers de déclinaison locale des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) et du Plan Régional Santé Environnement (PRSE). Les CLS sont une mesure innovante articulant les objectifs de santé régionaux et locaux.

RAPPELLE que depuis le 3 Novembre 2014, le Syndicat Mixte du Pays Gâtinais porte et anime un Contrat Local de Santé du Montargois en Gâtinais.

RAPPELLE que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Gâtinais montargois (PETR) a signé un Contrat Local de Santé en date du 18 juillet 2023, avec la Préfecture du Loiret, l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, le Conseil Régional Centre-Val de Loire, le Conseil Départemental du Loiret, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loiret, la Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Gâtinais-Montargois, pour une durée de 3 ans (2023-2026).

RAPPELLE que le programme d'action du CLS se décline en 4 axes stratégiques :

Axe 1 : Dynamise de territoire

Axe 2 : Prévention et promotion de la santé

Axe 3 : Santé mentale

Axe 4 : Santé environnementale

RAPPELLE qu'en raison :

- **Des élections municipales qui se sont tenues en mars 2026,**
- **De la réserve électorale, qui a débuté dès septembre 2025, limitant les marges de manœuvre pour organiser des temps d'échanges ou d'engagement public,**
- **De la mise en place des nouvelles équipes municipales et le renouvellement des instances du PETR, qui se sont tenues durant ce premier semestre 2026,**

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-045-200086643-20260625-028_2026-DE

- De la nécessité d'une concertation élargie, qui ne pourrait être pleinement engagée qu'une fois les nouveaux exécutifs locaux installés, à partir du second semestre 2026,
- De la réalisation de l'évaluation du CLS prévue en parallèle de cette période, qui nécessitera un temps de coordination et de synthèse important,
- Et de la possibilité d'étendre à 5 ans les nouveaux Contrats Locaux de Santé,

Il apparaît nécessaire de disposer d'un délai supplémentaire afin de renforcer la coordination, mener les actions de concertation nécessaires pour un Contrat Local de Santé plus abouti.

RAPPELLE qu'afin de garantir le bon fonctionnement du PETR Gâtinais montargois et de faciliter la préparation des travaux du comité syndical, des commissions thématiques de travail ont été mises en place, parmi lesquelles figure une commission dédiée à la santé.

EXPOSE que l'ARS a été sollicitée et a émis un avis favorable à la prolongation de ce CLS, ce report apparaissant indispensable afin de garantir une co-construction efficace et partagée des futures priorités de santé du territoire, dans un objectif de continuité et de consolidation des actions menées.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE l'avenant permettant de finaliser l'évaluation du CLS 3ème génération et l'étendre dans la limite de 5 ans soit jusqu'au 18 juillet 2028.

AUTORISE le PETR Gâtinais montargois, au cours de la dernière année, à engager et animer des groupes de concertation en vue de l'élaboration éventuelle d'un nouveau Contrat Local de Santé (CLS).

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



RECU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E. Legalle.com

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	29/2026
Membres présents :	49		
Nombre de pouvoirs :	9	SÉANCE DU	25 juin 2026
Nombre de votants :	58		

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FERREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PERRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPORT Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

Renouvellement du collège privé et public du programme LEADER

Considérant la plus-value de la démarche Leader sur les territoires, tant sur le plan stratégique que sur la mobilisation de fonds européens,

Vu les délibérations respectives des Comités syndicaux du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais (n°13/2021) et du PETR Gâtinais Montargois (n°10/2022) validant le principe d'une candidature conjointe,

Considérant la cohérence du programme LEADER 2023-2027 du GAL Pithiverais & Gâtinais avec l'ensemble des programmes conduits par le PETR, notamment le SCOT-AEC, le CRTE, le COT EnR, la Trame verte et bleue, le CLS,

Considérant la convention tripartite entre le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, le GAL Pithiverais & Gâtinais et la Région Centre-Val de Loire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le projet de modification du Comité de programmation du GAL Pithiverais & Gâtinais (LEADER 2023-2027), suivant :

Collège Public :

Titulaire : Alexandre PARÉ – Suppléant : Jérémie FERREZ

Titulaire : Bruno VAILLANT – Suppléant : Franck DEMAUMONT

Titulaire : Jean-Paul BILLAULT – Suppléant : Tom COLLEN-RENAUX

Titulaire : Gérard LARCHERON – Suppléante : Céline GADOIS

Titulaire : Alexandre DUCARDONNET – Suppléante : Valérie MARTIN

Titulaire : Romain RONDEAU – Suppléant : Florent DE WILDE

Collège Privé :

Titulaire : Carole BUTOR – Suppléant : Clémentine CAVELLI

Titulaire : Luc BELLIERE – Suppléante : Jocelyne HUCK

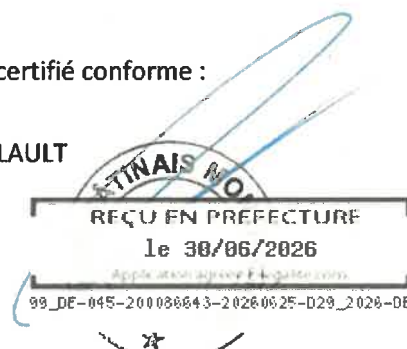
Titulaire : Denis GODEAU – Suppléante : Sylviane PERTOLDI

Titulaire : Vincent RIGLER – Suppléant : David CARPENTIER

MANDATE le Président pour signer tous documents relatifs à cette modification.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N° 30/2026

SÉANCE DU 25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026
Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis ; CHEVALIER Jean-Luc ; DELAGARDE Christian ; DE WILDE Francine ; FEREZ Jérémy ; MOREAU Patrick ; PARÉ Alexandre ; RABILLON Laurent ; ROSSE Isabelle ; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry ; BOUWYN Marc ; CLARISSE Béatrice ; DE WILDE Florent ; DUCARDONNET Alexandre ; MARTIN Valérie ; MARTINON Pierre ; PÉRRET Karine ; REDJDAL Loïc ; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel ; DEQUATRE Sébastien ; FOURCAULT Philippe ; GADOIS Céline ; LARCHERON Gérard ; THIEBAUD Fabrice ; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie ; BASCOP Valérie ; BILLAULT Jean-Paul ; CHAUMERON Christian ; COLLEN-RENAUX Tom ; COURTAT Carole ; DE LAPORTE Hélène ; DEMAUMONT Franck ; DUPOUR Jean-François ; FOULGOT Nathalie ; GANNAT Fanny ; LEMOINE Nathalie ; MARION Philippe ; MASSÉ Sylvie ; NAUDOT Marie-Anne ; PASCAUD Anne ; PERLÈS Véronique ; PERON Jaky ; PONLEVÉ LAURENT Christiane ; RAMBAUD Christophe ; REDEUILH Bastien ; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence ; JOBET Yohan ; MARCADET Carole ; MOREAU Philippe ; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean ; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald ; BLANCHARD Coriolan ; BOURILLON Christian ; CHARPENTIER Damien ; DUCHÊNE Jean-Marie ; DUNIS Côme ; GODEY Eric ; HARDY Sébastien ; LEFEVRE Charline ; MICHOUX Alain ; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/06/2026

Application agréée E-égalité.com

93_DE-045-200886643-2026.06.25-030_2026-DE

Validation du projet LEADER « Des mains, des métiers, des vies »

VU la validation du projet lors du Comité de Programmation LEADER du mardi 07 octobre 2025.

Dans le cadre de sa stratégie de développement touristique, le PETR Gâtinais montargois lance un nouveau projet sur la thématique du tourisme de savoir-faire, visant à valoriser les artisans et producteurs locaux qui ouvrent leurs portes au public pour des visites ou des ateliers partageant leur savoir-faire.

Ce projet veut mettre en lien direct les professionnels et les visiteurs individuels par la démonstration voire la transmission d'un savoir-faire impliquant la fabrication et/ou la transformation d'une matière première.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Proposer aux touristes, excursionnistes, locaux de nouvelles offres expérientielles et de transmission de savoir-faire.
- Mettre en avant la destination Gâtinais montargois et sa marque « Le Gâtinais il vous plaît ».
- Avoir un référencement et une communication efficace pour répondre aux besoins des professionnels.
- Créer une plateforme facile d'accès et des offres faciles de réservation.
- Inciter d'autres professionnels à s'inclure dans la démarche.

Actions envisagées :

- Création de la page, des fiches présentation et de l'outil de réservation sur le site internet Gâtinais tourisme par un prestataire extérieur,
- Création d'une identité visuelle spécifique au projet, déclinée de la marque « Le Gâtinais il vous plaît »,
- Organisation d'un reportage photos et vidéos,
- Elaboration et partage d'éléments de promotion papier et numérique.

Le plan de financement prévisionnel pour le projet est le suivant :

Postes de dépenses	Fournisseur	Dépenses HT ou TTC (en €)	Dépenses éligibles HT ou TTC (en €)	Dépenses proposées par le COTECH (en €)	Recettes	
					Source	Montant des recettes (en €)
Modifications et ajouts sur le site internet & ajout Place de Marché		5 000	5 000		LEADER	18 160
Reportage photo/vidéo		12 150	12 150		PETR	4 540
Identité graphique, flyer et affiche		900	900			
Kakémono et présentation officielle		1 150	1 150			
Publicité presse et réseaux sociaux		3 500	3 500			
TOTAL		22 700	22 700			22 700

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application approuvée F. Legaitte.com

L'intitulé du projet est le suivant : « Des mains, des métiers, des vies ».

CONSIDERANT que ce projet vise à faciliter la mise en relation de ces professionnels avec les visiteurs grâce à un espace dédié sur le site internet Gâtinais tourisme, intégrant la présentation de leurs offres, voire leurs réservations en ligne,

CONSIDERANT que ce projet sera accompagné d'une charte d'engagement afin de privilégier la qualité des expériences proposées.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une aide financière dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 afin d'accompagner la réalisation de ce projet.

CHARGE Le Président ou son représentant de toutes les formalités relatives à ce projet.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée e-legalite.com

DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GÂTINAIS
MONTARGOIS

Membres en exercice : 68
Membres présents : 49
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de votants : 58

DÉLIBÉRATION N° 31/2026

SÉANCE DU 25 juin 2026

Date de convocation : 18 juin 2026
Date d'affichage : 1^{er} juillet 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-sept heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente à Vimory en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BILLAULT, Président du PETR Gâtinais montargois.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

3CBO : BADELIER Alexis; CHEVALIER Jean-Luc; DELAGARDE Christian; DE WILDE Francine; FEREZ Jérémy; MOREAU Patrick; PARÉ Alexandre; RABILLON Laurent; ROSSE Isabelle; TOUZET Thierry.

CCCFG : BOUTRON Thierry; BOUWYN Marc; CLARISSE Béatrice; DE WILDE Florent; DUCARDONNET Alexandre; MARTIN Valérie; MARTINON Pierre; PERRET Karine; REDJDAL Loïc; RONDEAU Romain.

CC4V : CONSTANT Daniel; DEQUATRE Sébastien; FOURCAULT Philippe; GADOIS Céline; LARCHERON Gérard; THIEBAUD Fabrice; THIÉRY Florinda.

AME : BARRAS Mélanie; BASCOP Valérie; BILLAULT Jean-Paul; CHAUMERON Christian; COLLEN-RENAUX Tom; COURTAT Carole; DE LAPORTE Hélène; DEMAUMONT Franck; DUPORT Jean-François; FOULGOT Nathalie; GANNAT Fanny; LEMOINE Nathalie; MARION Philippe; MASSÉ Sylvie; NAUDOT Marie-Anne; PASCAUD Anne; PERLÈS Véronique; PERON Jaky; PONLEVÉ LAURENT Christiane; RAMBAUD Christophe; REDEUILH Bastien; VAILLANT Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes et MM.

3CBO : ROJAS Frédéric

CCCFG : GARENNE Clémence; JOBET Yohan; MARCADET Carole; MOREAU Philippe; SUSANNE Thierry

CC4V : BERTHAUD Jean; HALOT Philippe

AME : BABIN Réginald; BLANCHARD Coriolan; BOURILLON Christian; CHARPENTIER Damien; DUCHÊNE Jean-Marie; DUNIS Côme; GODEY Eric; HARDY Sébastien; LEFEVRE Charline; MICHOUX Alain; TORRES Elodie

POUVOIRS :

M. ROJAS Frédéric a donné pouvoir à M. TOUZET Thierry, M. JOBET Yohan a donné pouvoir à M. DE WILDE Florent, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. REDJDAL Loïc, M. SUSANNE Thierry a donné pouvoir à M. DUCARDONNET Alexandre, M. BABIN Réginald a donné pouvoir à Mme MASSÉ Sylvie, M. BLANCHARD Coriolan a donné pouvoir à Mme PERLÈS Véronique, M. DUNIS Côme a donné pouvoir à M. PERON Jaky, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, Mme TORRES Elodie a donné pouvoir à M. RAMBAUD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Valérie

RECU EN PREFECTURE

Le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

33_DE-045-200836643-2026.0625-D31_2026-DE

Validation du projet LEADER « Les couleurs du Gâtinais »

VU la validation d'une subvention de 1 000€ de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de ce projet,

VU la validation du projet lors du Comité de Programmation LEADER du mardi 07 octobre 2025.

Le PETR Gâtinais montargois souhaite créer un outil immersif d'attractivité territoriale sous la forme d'un ESCAPE GAME court, interactif, engageant et mémorable en Réalité Virtuelle (VR).

La création de cet outil ludique de valorisation territoriale a pour ambition de faire découvrir, de manière innovante et attractive, les ressources locales et la qualité de vie du territoire. Initialement pensé pour favoriser l'accueil et l'installation des étudiants stagiaires en santé, ce projet a pour objectif de répondre aux attentes des nouveaux arrivants, quels que soient leurs profils.

Le PETR Gâtinais montargois veut élargir l'usage de cet escape game pour faire rayonner le territoire auprès d'un public varié — nouveaux arrivants, habitants, touristes ou excursionnistes, professionnels de santé susceptibles de s'installer — dans une démarche de développement territorial. Il s'agit de révéler les multiples atouts du territoire à travers trois angles forts : sa dynamique locale, sa nature préservée et son identité culturelle vivante.

Ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche transversale à l'interface des enjeux de santé, de tourisme et développement territorial. Il incarne une dynamique collaborative et innovante, portée par le PETR et ses partenaires. Il s'aligne à la fois sur les orientations du Contrat Local de Santé et sur la stratégie touristique du PETR Gâtinais montargois.

Objectifs :

- Favoriser la découverte du territoire de manière ludique,
- Susciter l'envie de découvrir et de s'installer,
- Renforcer l'attractivité résidentielle en positionnant le territoire comme un lieu où l'on peut se projeter, s'épanouir, vivre autrement,
- Mettre en valeur les atouts touristiques, culturels, naturels et gastronomiques du Gâtinais montargois,
- Proposer un outil polyvalent et réutilisable, notamment pour les offices de tourisme.

Le plan de financement prévisionnel pour le projet est le suivant :

Postes de dépenses	Fournisseur	Dépenses HT ou TTC (en €)	Dépenses éligibles HT ou TTC (en €)	Dépenses proposées par le COTECH (en €)	Recettes	
					Source	Montant des recettes (en €)
Création de l'escape game en VR		34 891	34 891		LEADER	31 264
Option de maintenance et musique d'ambiance		2 689	2 689		ARS	1 000
Oriflamme et Présentation officielle		1 500	1 500		PETR	6 816
TOTAL		39 080	39 080			

REÇU EN PREFECTURE
Le 30/06/2026

Application système E-impôts.com

L'intitulé du projet est le suivant : « Les couleurs du Gâtinais ».

CONSIDERANT que ce projet, initialement conçu pour favoriser l'accueil et l'installation de futurs professionnels de santé, s'adresse également aux habitants, touristes et excursionnistes dans une logique d'attractivité territoriale.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une aide financière dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 afin d'accompagner la réalisation de ce projet.

CHARGE Le Président ou son représentant de toutes les formalités relatives à ce projet.

Pour extrait, certifié conforme :

Le Président,
Jean-Paul BILLAULT



REÇU EN PREFECTURE
le 30/06/2026

Application agréée E.legalite.com